

Immobilier Nos honoraires d'agence T.T.C.

Vente

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0€ à 60 000€	5 000€	
De 60 001€ à 75 000€		9,5%
De 75 001€ à 90 000€		8,5%
De 90 001€ à 120 000€		8%
De 120 001€ à 150 000€		7%
De 150 001€ 200 000€		6,5%
A partir 200 001€		6%

Barème applicable aux mandats signés à compter du 23 JANVIER 2018 -Garantie financière BPA NANTES - 5 rue Joseph Le Brix - 56000 VANNES

Location

- → <u>Visites</u>: % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire) : % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- + Etat des lieux : 3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire.
- → Rédaction du bail et documents annexes : 95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire.

Dans la limite du plafond de 11 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Le plafond mentionné au l de l'article ler et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Location des professionnels

Locaux commerciaux ou professionnels

Zone rurale

+ Commercialisation 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire ◆ Rédaction du bail

: 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Zone urbaine

 Commercialisation : 13 % HT (15,6 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

✦ Rédaction du bail 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire